



CNHM – PORT HOURTIN
www.cnhm-hourtin.fr

DOCUMENT A RETOURNER A:
CNHM Port Hourtin - BP 70001
33990 Hourtin

COTISATION 2025 – GESTION du PORT d'HOURTIN

Nom : Prénom:

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél : Mobile :

Adresse électronique :

Type de bateau : Voilier : Moteur:

VOTRE EMPLACEMENT ACTUEL:

Règlement de **42€** uniquement par Chèque à l'ordre du **CNHM** .

Le chèque sera envoyé par courrier avec ce document rempli, à l'adresse :

CNHM – BP70001 - 33990 HOURTIN

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES POUR UNE NAVIGATION SEREINE

- Apposer votre **vignette du droit de navigation** sur votre bateau **de façon très visible** (Contrôle fréquent).
- Respecter impérativement la vitesse dans le chenal et le port (**3 nœuds ou 5 km/h**).
- Prendre connaissance du règlement de police du Port de Hourtin en ligne sur le site.
- Vérifier le bon état de vos amarres installées conformément au modèle.
- Pour pouvoir bénéficier des installations portuaires, votre bateau doit être en état de navigabilité et le moteur en état de marche.
- Pour le bien de tous, votre bateau doit être entretenu **Stop aux bateaux poubelle!!**